

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 1^{er} novembre 2016

Question écrite urgente

Qu'en est-il du mandat de la régie publicitaire des TPG ?

Les Transports publics genevois (TPG) et lausannois (TPL) ont annoncé que leurs « forces publicitaires » seraient réunies à compter du 1^{er} janvier 2017, dans une nouvelle entité baptisée *TP Publicité*. Son objectif, à terme, est de développer des partenariats commerciaux avec les villes de Zurich et de Bâle.

On sait que l'ancienne régie publicitaire des TPG rapportait 100% de son bénéfice aux TPG, faisant diminuer d'autant la subvention publique versée ; dès lors la question des rentrées financières prévues par la nouvelle entité se pose. Notamment à propos du pourcentage de recettes que toucheront les TPG.

De même, un certain nombre d'acteurs privés sont actifs sur le marché de la publicité, qui ne lutteront pas à armes égales avec cette entité parapublique qui risque de se construire un monopole de fait.

Ma double question est donc la suivante :

- 1. Est-ce que la nouvelle entité continuera de faire appel à des partenaires externes pour des campagnes de publicité ?*
- 2. Quelles seront les conséquences financières pour les TPG de cette fusion des deux régies publicitaires ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de la réponse qu'il voudra bien m'apporter.